

Interview des ministres Kris Peeters et Johan Vande Lanotte

Inutile de préciser à nos lecteurs l'importance des élections du 25 mai 2014. Et c'est la raison pour laquelle, il nous a semblé utile pour nos membres de sonder nos ministres de l'Économie (au niveau fédéral et régional) pour comprendre leurs attentes à l'égard de notre profession. Nous avons également profité de cette période propice aux projets et initiatives à long terme pour leur envoyer un questionnaire très précis sur des thématiques aussi diversifiées que : comment relancer la compétitivité de nos entreprises, quelles nouvelles missions octroyer à nos membres, ou comment faciliter le financement de nos PME ?

Vous retrouverez dans ce numéro les réponses détaillées à ces questions de MM. Kris Peeters, ministre-président de la Région flamande chargé de l'économie et Johan Vande Lanotte, ministre de l'Économie au niveau fédéral.

Compétitivité et relance

IEC : L'année 2013 présente un bilan mitigé : plus de 12.000 faillites enregistrées et moins d'indépendants débutants (starters) ! Si l'économie semble aujourd'hui enfin se redresser, la reprise reste encore fragile. Dans cette dynamique nouvelle, qu'attendez-vous concrètement des experts-comptables et des conseils fiscaux pour sortir de ce climat socioéconomique encore difficile ?

K. Peeters : Il ressort de toutes les enquêtes que nous menons sur la meilleure manière d'atteindre les entrepreneurs, que ceux-ci considèrent leur expert-comptable, mais tout autant un autre professionnel membre d'une profession libérale économique réglementée, comme la première et souvent aussi leur principale personne de confiance. Dans ce sens, nous attendons d'eux qu'ils délivrent en temps opportuns des signaux aux entrepreneurs sur la situation de leur entreprise et, le cas échéant, qu'ils les orientent également vers les outils publics mis en place pour les épauler.

Un exemple typique en est assurément la problématique des entreprises en difficulté. Différents outils existent dans le monde économique pour accompagner les entreprises dont la continuité est menacée. Grâce aux outils «Preven-

tief Bedrijfsbeleid» ou «Oproep Faillissementspreventie», un scannage financier et opérationnel de l'entreprise peut ainsi être réalisé, de concert avec l'entreprise. Avec le «kmo-portefeuille», nous pouvons soutenir financièrement l'élaboration d'un plan de relance, afin que les vraies difficultés soient évitées à temps. Il est alors important que les membres des professions économiques, par exemple, alertent en temps utile l'entrepreneur sur le fait que son entreprise ne tourne pas aussi bien qu'il le pense et le dirige, le cas échéant, vers l'«Agentschap Ondernemen».

D'autres exemples peuvent être donnés : l'attention d'une entreprise qui lance un nouveau projet peut être attirée sur le fait que les pouvoirs publics proposent certains subsides, dont la liste intégrale peut être consultée dans la «subsidiedatabank» (www.subsidiedatabank.be). Les entreprises qui recherchent un financement peuvent aussi recevoir l'avis d'un panel d'experts via Finmix (www.finmix.be).

Les préstarters et les starters peuvent bénéficier de l'accompagnement de différentes organisations pour garantir une meilleure assise à leurs premières idées entrepreneuriales et en assurer une meilleure concrétisation. De tels services s'inscrivent harmonieusement, par exemple, avec les prestations d'un expert-comptable focalisé sur les préstarters. Ici

aussi, les membres des professions économiques peuvent jouer un rôle de sensibilisation à l'égard de l'entrepreneur.

J. Vande Lanotte:

- Un bon accompagnement des entrepreneurs dans la mise en œuvre de toutes les mesures de soutien prises par le gouvernement pour assurer la relance dans les meilleures conditions.

- Une attention particulière pour le financement des entreprises, la volonté de se prémunir contre les « aléas » que l'on ne peut ignorer dans un processus de relance aujourd'hui encore lent et fragile.

IEC: Tout le monde s'accorde à dire que notre pays souffre d'un manque de compétitivité en raison du poids des charges fiscales et sociales. Compte tenu de ce handicap, quelles so-

lutions préconisez-vous pour y remédier? Seriez-vous favorable à ce que nous partagions notre connaissance du terrain ou notre expertise fiscale dans le cadre de rencontres régulières? À l'exemple des échanges aujourd'hui développés avec le ministre des Finances dans le cadre de la dynamique de la « Tax-cification durable » que nous soutenons avec enthousiasme!

K. Peeters: S'agissant des coûts salariaux, vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement fédéral et les exécutifs régionaux ont conclu ensemble un pacte de compétitivité, lequel a induit des réductions sensibles de charges. Selon moi, cette dynamique devra être renforcée durant la prochaine législature, si l'on veut remédier au handicap concurrentiel dont souffre notre pays face à ses voisins.

S'agissant de la fiscalité, la réforme fiscale fait partie des ambitions du gouvernement fédéral qui y travaille effectivement. Idéalement, elle devrait sortir ses effets au cours de la prochaine législature. Crucial, le déploiement d'une fiscalité juste et porteuse de croissance récompense le travail et favorise l'esprit d'entreprise.



Kris Peeters

Je suis certainement favorable au principe de rencontres régulières. L'amélioration de la compétitivité de nos entreprises compte parmi les grands défis de la prochaine législation, tant sur le plan fédéral qu'au niveau flamand. C'est pourquoi j'ai beaucoup insisté sur l'élaboration du pacte de compétitivité. Un certain nombre de mesures importantes qu'il contient doit permettre de réduire dès maintenant le coût salarial et les dépenses énergétiques des entreprises.

Des échanges de vues avec les membres des professions économiques peuvent certainement contribuer à enrichir cette réforme de leurs expériences et compétences.

J. Vande Lanotte: Pour éliminer notre handicap concurrentiel à l'horizon 2018, le gouvernement fédéral a pris plusieurs décisions importantes. Nous souhaitons poursuivre nos actions en vue d'un abaissement ciblé des charges sur le travail. Pas de minijobs sous-payés et incertains comme en Allemagne, mais de véritables emplois dont on peut vivre et qui assurent une protection sociale convenable. Nous ferons en sorte que les jeunes peu qualifiés et les plus de 55 ans coûtent moins cher aux employeurs: 10 euros/heure ou un abaissement des charges de plus de 1.000 euros par mois.

En tant que ministre de l'Économie, j'ai participé à la concertation dans tous les dossiers. Je suis favorable à un dialogue constructif avec toutes les parties. À cet égard, les retours d'expérience du terrain nous sont particulièrement utiles.

IEC: Force nous est de constater que dans ce monde concurrentiel du service aux entreprises, de nombreux acteurs sévissent encore en dehors de toute forme de réglementation. Ils mettent en danger leurs clients et dénaturent notre mission légale, tout en exerçant une pression à la baisse sur nos honoraires. Nous souhaiterions engager une réflexion sur les moyens à développer pour lutter contre cet exercice anachronique de la profession et dangereux pour les clients. Quel est votre avis sur la question ?

K. Peeters: Si un conseil externe peut s'avérer être un facteur important de croissance pour les PME, la compétence et l'orientation client des conseillers comptent alors parmi les clés du succès.

Grâce au «kmo-portefeuille», ce double objectif est atteint en Flandre. D'une part, nous offrons aux entrepreneurs la possibilité d'obtenir des conseils à moindres coûts. D'autre part, nous rendons le marché plus transparent en soumettant la prestation de services à une procédure sévère de reconnaissance de sa qualité.

Il est évident que les missions légales des membres des professions économiques doivent être suffisamment protégées. Par leur qualité, leurs prestations offrent une garantie dans le cadre des relations commerciales et constituent un élément essentiel de la confiance que s'accordent entre eux les partenaires commerciaux. Les autorités flamandes reconnaissent l'importance du rôle des instituts des professions économiques: il est valorisé sur la base d'un système de dispenses dans le cadre du dispositif «kmo-portefeuille».

En association avec l'«Agentschap Ondernemen», nous sommes ouverts au dialogue dans le souci de prévenir certaines pratiques.

J. Vande Lanotte: Pouvoir garantir la compétence des conseillers est essentiel, tant pour les entreprises que dans l'intérêt général. Les conseillers, qu'ils évoluent «au sein ou en marge» des instituts, doivent respecter le cadre législatif et garantir un niveau de qualité élevé dans l'accomplissement de leurs missions.

Si vous entamez une réflexion sur la question, je suis évidemment disposé à y participer.

IEC: À l'occasion d'une récente interview, le ministre des Finances, Koen Geens, a déclaré «réfléchir avec les instituts à un système dans le cadre duquel certaines professions bénéficieraient de plus de privilèges en matière de représentation auprès du fisc». Dans ce cadre, nous sommes favorables au fait que lorsqu'une entreprise externalise la gestion de ses obligations en matière de TVA et d'impôt des sociétés, cette activité soit nécessairement confiée à un membre d'une profession comptable, fiscale ou juridique réglementée. Il serait, par ailleurs, logique que le fait qu'un mandat soit confié à un expert-comptable ou à un conseil fiscal lui ouvre un accès privilégié à différentes informations fiscales. Pensez-vous qu'une telle dynamique puisse être mise en place dans nos relations avec votre administration, d'autant plus qu'avec la 6^e réforme de l'État, de nouvelles compétences vont être largement attribuées aux Régions ?

K. Peeters: Les autorités flamandes ont le souci de réduire autant que possible les charges administratives des entrepreneurs. Si une meilleure collaboration avec les professions économiques peut y contribuer, nous sommes disposés à prendre une telle initiative au niveau flamand.

À l'heure actuelle, la fiscalité flamande diffère très largement de la fiscalité fédérale. Les parties prenantes, en matière de taxes de circulation (la Febiac, le VAB, Federauto, les associations de transport) sont totalement différentes, par exemple, qu'en ce qui concerne les droits d'enregistrement,

les droits de succession et le précompte immobilier (matières dans lesquelles le notariat occupe une place prépondérante). Nous menons des concertations tant formelles qu'informelles à intervalles réguliers avec ces différents groupes (dans le cadre, par exemple, des conseils consultatifs concernant des décrets).

Nous avons lancé récemment le Code flamand de la fiscalité. Il s'agit d'un bon outil dans la relation entre les pouvoirs publics, le contribuable et le secteur concerné.

J. Vande Lanotte: Votre question est en fait double. Premièrement, vous revendiquez le monopole de certains aspects de la profession fiscale, ce qui, selon moi, rejoint votre précédente question et peut constituer une piste de réflexion dans ce contexte. Pour ma part, j'ai plutôt tendance, dans ma politique en faveur du consommateur et de l'économie, à lutter contre les monopoles. Mais je suis disposé à l'envisager dans l'intérêt des entrepreneurs et professionnels et dans l'intérêt général, mais aussi compte tenu du contexte juridique, notamment du cadre européen.

Deuxièmement, votre volonté de disposer de privilèges plus étendus en matière de représentation auprès de l'administration concerne davantage les contacts avec l'administration sociale et l'administration fiscale qu'avec l'administration économique. Je n'ai pas connaissance de problèmes au niveau des contacts entre l'administration économique et les professionnels, mais je reste à votre disposition en vue d'en étudier les possibilités d'optimisation.

Aides aux entreprises

IEC: Peu d'entrepreneurs connaissent l'éventail des aides auxquelles ils ont droit au cours des phases de développement de leur activité. Pour amplifier notre rôle d'intermédiaire de confiance entre les pouvoirs publics et les entreprises, plusieurs pistes de réflexion sont ouvertes. L'une d'elles consisterait à maximiser notre fonction d'agent-relais en reprenant sur la page thématique de chaque dispositif de soutien un hyperlien vers la liste des experts-comptables et des conseils fiscaux de notre site. Une autre méthode consisterait à associer systématiquement les experts-comptables et les conseils fiscaux aux études d'impact des dispositifs mis en place, pour remonter ainsi la réalité du terrain. Qu'en pensez-vous?

K. Peeters: Pour les PME, les professions économiques sont des maillons essentiels dans la transmission des informations des pouvoirs publics, notamment en matière de subsides.

Il convient certainement de rechercher de nouvelles manières d'informer les entrepreneurs sur les aides dont ils peuvent bénéficier auprès des pouvoirs publics. L'Agentschap Ondernemen propose, via la «subsidiedatabank», un relevé pertinent de l'ensemble de ces mesures de soutien, en mettant en rapport non seulement ces mesures proprement dites, mais aussi les possibilités de financement et les mesures fiscales. Cette base de données rassemble aujourd'hui plus de 200 données. Afin de permettre aux membres des professions économiques de remplir de façon optimale leur rôle de conseillers à l'égard des entreprises, sans doute conviendrait-il que les instituts fassent connaître à leurs membres l'existence de cet outil et comment s'en servir. Ainsi, lorsqu'ils seront confrontés à une demande spécifique de leur client, ils pourront effectuer des recherches pour vérifier si ces mesures entrent ou non en ligne de compte.

De par sa qualité de première personne de confiance de l'entrepreneur, l'expert-comptable ou le comptable bénéficie d'une position centrale pour assumer un rôle beaucoup plus prononcé de sensibilisation et d'orientation dans les démarches de l'entrepreneur. J'entends dès lors resserrer beaucoup plus les liens entre l'Agentschap Ondernemen et les instituts des professions économiques.

J. Vande Lanotte: Je partage votre analyse selon laquelle les entrepreneurs ne sont pas suffisamment informés de l'arsenal des aides disponibles. En tant qu'autorité publique, il nous appartient de multiplier les efforts pour que les entrepreneurs et leurs conseillers disposent au moment opportun des bonnes informations. En l'espèce, le rôle des différents conseillers et intermédiaires ne saurait être sous-estimé. Le simple renvoi à un expert-comptable ne me paraît pas suffisant en soi. Tant l'administration que les instituts professionnels doivent mettre tout en œuvre pour que les conseillers disposent de toutes les informations nécessaires pour accompagner les entrepreneurs comme il se doit.

L'association des experts-comptables et conseils fiscaux aux études sur l'impact des mesures est indépendante de la question de savoir comment nous pouvons diffuser les informations aux entrepreneurs le plus efficacement possible. Elle rejoint davantage votre précédente demande d'une concertation plus étendue. Les retours d'expériences du terrain et les analyses d'impacts sont essentiels en vue de la prise de décisions au niveau politique. C'est pourquoi, dans ma politique, j'accorde une grande importance à la concertation.

IEC: Certaines aides ou certains subsides, comme la prise en charge par la Région des premiers honoraires de consul-

tation, sont réservés aux experts et consultants agréés par la Région. N'est-il pas logique, compte tenu des garanties et de l'expertise que nous offrons en tant que profession réglementée, de considérer que la qualité d'expert-comptable ou de conseil fiscal est en soi assez pertinente, de sorte qu'aucune autre forme d'agrégation complémentaire ne devrait être exigée ?

K. Peeters: Un nouveau système d'agrégation des différents prestataires de services a été introduit dans le cadre du dispositif «kmo-portefeuille». L'IEC a participé à la réflexion, ce afin d'en garantir une harmonisation avec le code de déontologie.

Ce nouveau système d'agrégation consiste à imposer aux candidats le respect de cinq exigences de base (et d'une exigence spécifique à un domaine, si le candidat souhaite être agréé pour un domaine spécifique). Chaque exigence de base est contrôlée au moyen de différents indicateurs. Les exigences de base sont l'activité, l'expérience acquise, l'intégrité, la satisfaction des clients, les connaissances du dispositif «kmo-portefeuille» et, au besoin, une exigence spécifique au domaine concerné. Autant de critères particulièrement importants aux yeux des autorités flamandes pour «agréer» un conseiller dans le dispositif «kmo-portefeuille».

Pour les prestataires de services, membres de l'IEC, le fait qu'ils doivent exercer leurs activités professionnelles dans le cadre d'une déontologie stricte suffit à garantir la qualité de leurs prestations. Par contre, la qualité de membre et le code de déontologie n'apportent aucune mesure de la satisfaction du client, ni davantage de la connaissance requise du dispositif «kmo-portefeuille», ce qui explique pourquoi ces deux aspects sont encore aujourd'hui testés si un expert-comptable, membre de l'IEC, sollicite son agrégation dans ce dispositif.

Je suis ouvert à toute proposition émanant des instituts qui vise à développer une approche générique pour ces autres aspects.

J. Vande Lanotte: Cette question s'adresse aux Régions. Il s'agit en effet d'une matière purement régionale.

Périmètre d'exercice, missions et responsabilités

– Financement d'entreprises

IEC: En ces temps difficiles, l'une des difficultés rencontrées pour obtenir un crédit trouve sa source dans un double constat : un dossier mal préparé et des informations considérées comme peu fiables. S'agissant d'un dossier de pre-

mière importance, notre Institut réfléchit à la façon dont l'accompagnement de nos membres, en tant que conseillers privilégiés des entreprises, pourrait être valorisé et optimisé dans le cadre des conseils en financement. Quelles solutions voyez-vous à ce problème ?

K. Peeters: Assurer l'accès des entreprises aux sources de financement était déjà une priorité absolue de ma politique durant la précédente législature et restera une priorité absolue du gouvernement flamand durant la prochaine législature.

Comme vous le savez, nous avons organisé au cours de la précédente législature le dispositif du «waarborg regeling» (en ce compris, les garanties de crise). Nous avons conclu des accords avec les banques dans le cadre du plan des banques et majoré les possibilités de prêts win-win jusqu'à 200.000 euros par emprunteur, nous avons étudié et soutenu le crowdfunding, etc.

Au cours de la législature qui vient, les autorités flamandes disposeront de moyens nouveaux afin de renforcer l'accès au financement pour les entreprises, puisque nous serons compétents pour le Fonds de participation. Dans ce contexte, nous pourrions mener une politique spécifique sur la base des outils créés ces dernières années par le Fonds de participation. Ces outils bénéficient d'une forte crédibilité sur le marché et auprès des banques. Nous intensifierons également la collaboration avec BAN-Vlaanderen et Hefboom. Le rôle de PMV reste évidemment crucial pour les autorités flamandes.

Dans ce contexte, les membres des professions économiques peuvent jouer pleinement leur rôle de soutien et de conseil des entrepreneurs, au travers de leur connaissance appuyée des outils disponibles pour améliorer l'accès au financement des entreprises. Les outils ainsi proposés par les autorités sont repris dans la «subsidiedatabank» – laquelle mentionne aussi les outils de financement – et dans les brochures de l'«Agentschap Ondernemen», relatives aux «sources» de capital à risque en Flandre ainsi qu'aux procédures mises en place par les autorités pour simplifier ce financement. Les comptables et les experts-comptables peuvent utiliser la banque de données et ces différentes brochures comme fichiers sources pour conseiller l'entrepreneur de manière ciblée et pertinente.

Nous pensons en outre que certains entrepreneurs peuvent opportunément se faire conseiller en matière de financement par le panel d'experts de Finmix. Les différents «pourvoyeurs de fonds» (banques, Fonds de participation, PMV, BAN-Vlaanderen, Unizo, Voka...) y convergent pour

donner un conseil de financement sur mesure aux entreprises solliciteuses. Il serait peut-être utile d'intégrer dans ce panel un représentant des professions économiques, mais je pense aussi que les experts-comptables et les comptables peuvent également aider leurs clients dans leurs recherches de financement en les orientant vers ce panel.

En ce qui concerne spécifiquement les préstarters, nous avons fait inscrire un parcours optionnel dans le programme d'accompagnement pour l'examen de la faisabilité de leur idée entrepreneuriale. Le préstarter y reçoit un certain nombre de conseils et bénéficie donc d'un accompagnement pour aborder l'entretien de demande de crédit avec sa banque en étant ainsi mieux préparé. Ces services ainsi proposés pourraient certainement être partiellement mis à profit pour informer le préstarter du rôle que les comptables et les experts-comptables seraient susceptibles de jouer en appui de sa demande de crédit à la banque.

J. Vande Lanotte: Le financement des entreprises compte en effet parmi nos priorités. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises en vue d'améliorer ce financement, entre autres, le prêt citoyen.

À cet égard, il est essentiel de disposer d'un dossier fiable et bien préparé. Non seulement pour le financement en soi,

mais aussi pour l'entrepreneur, afin qu'il ait une vue d'ensemble de sa situation et des engagements qu'il prend. Un accompagnement de qualité par des conseillers compétents est assurément un plus. Pour accompagner au mieux ses clients, le conseiller devra se concentrer, outre sur les aspects techniques de comptabilité et de fiscalité, également sur la situation globale de ses clients. Il devra pouvoir évaluer la situation économique et les attentes de l'entreprise, apprécier le réalisme du plan d'affaires, avoir une bonne connaissance des produits financiers, tenir compte des possibilités de l'entrepreneur, faire des estimations à court, mais aussi, et surtout, à long terme... Bref, il devra pouvoir prendre de la distance par rapport aux aspects purement techniques et s'intéresser de plus près aux aspects économiques.

– Administrateur indépendant

Constat: En ces temps mouvementés, prendre du recul, éviter une focalisation exagérée sur le court terme, sur la logique financière ou sur des intérêts particuliers est nécessaire pour dynamiser la réflexion stratégique. L'administrateur indépendant apporte ainsi une valeur spécifique aux entreprises dans un cadre peu contraignant et peu coûteux. Grâce à leurs compétences, les experts-comptables et conseils fiscaux sont tout désignés pour exercer un mandat efficace d'administrateur indépendant s'ils ont suivi une



formation spécifique. Nous pouvons, en effet, offrir au dirigeant de PME de l'expertise en matière financière, comptable, fiscale et en droit des sociétés; la garantie de maintenir le niveau de son expertise par la formation continue et un comportement qui répond aux standards les plus exigeants en matière d'intégrité, compte tenu de la déontologie de la profession et de son respect du secret professionnel.

IEC: Compte tenu de ces arguments, nous entendons promouvoir cette fonction auprès de nos membres en organisant notamment des formations spécifiques. Quel est votre avis sur la question ?

K. Peeters: Dans le cadre d'une réflexion sur une démarche de soutien à la professionnalisation des entreprises, nous sommes largement partisans des conseils consultatifs et des conseils d'administration. Nous pensons que de tels organes aident l'entreprise à mener une réflexion plus stratégique, mais aussi qu'ils sont essentiels dans le cadre de la gestion de la continuité de l'entreprise. Nous entendons souligner par là leur grande importance en matière de définition à long terme de la stratégie de l'entreprise et de la surveillance de sa mise en exécution.

Bien entendu, la condition sine qua non est fondamentalement que les conseils consultatifs et les conseils d'administration soient composés de personnes compétentes ayant une connaissance des composantes essentielles de la gestion de l'entreprise. Selon moi, les membres des professions économiques sont certainement des professionnels armés pour jouer ce type de rôle.

Ils sont de facto les premiers conseillers de l'entreprise. Une question sur laquelle les instituts doivent se pencher est de savoir si et comment, dans une même entreprise, une personne peut être à la fois conseiller exécutant les tâches de comptabilité et administrateur indépendant, capable de demander au sein d'un conseil d'administration si l'expert-comptable accomplit son travail de manière suffisamment proactive.

J. Vande Lanotte: Je suis favorable au recours aux administrateurs indépendants, pour apporter une expertise spécifique au sein d'une entreprise. Nous devons néanmoins veiller à ce que les fonctions d'administrateur indépendant, d'une part, de conseiller (également désireux de « décrocher » des clients), d'autre part, demeurent clairement séparées.

– Transmission d'entreprises

Constat: Alignons quelques chiffres. En Belgique, 77 % des entreprises sont familiales. Ensemble, elles représentent

33 % du PIB et 45 % de l'emploi. Dans les dix prochaines années, près de la moitié d'entre elles seront confrontées au dilemme de la succession. Or peu de dirigeants s'occupent actuellement de leur succession. Partenaire naturel de cette étape normale mais cruciale dans la vie d'une entreprise, la profession entend s'investir davantage dans la thématique de la transmission des PME.

IEC: Qu'attendez-vous, en l'occurrence, des experts-comptables et des conseils fiscaux ? Peut-on maximiser les effets positifs des différents rôles que nous endossons tout au long du processus de transmission ? Par exemple : des synergies plus appuyées entre les dispositifs spécifiques régionaux mis en place et les experts-comptables ou les conseils fiscaux ? Qu'en pensez-vous ?

K. Peeters: C'est une question que nous ne manquerons pas d'examiner. Dans le cadre de notre politique « Opvolging en Overname », nous travaillons actuellement avec huit partenaires, qui agissent de concert avec « l'Agentschap Ondernemen ». L'une des priorités de l'année à venir pour cette plateforme partenaires est de renforcer le lien avec les professionnels du chiffre, précisément en raison du constat qu'ils remplissent un même rôle important envers l'entreprise. Nous escomptons donc que les experts-comptables et les comptables remplissent pleinement leur rôle de sensibilisation et de conseil envers les entrepreneurs, notamment en les orientant en temps opportun vers une structure d'accompagnement spécifique, susceptible de les aider concrètement lors de la cession de leur affaire. Mais il est évident que les experts-comptables ou les conseils fiscaux peuvent certainement assumer ici aussi leur rôle dans l'accompagnement des entreprises.

J. Vande Lanotte:

- Il faut sensibiliser les entreprises au fait qu'une succession est un processus qui prend du temps et nécessite donc une certaine préparation.
- Il importe de soutenir les entreprises dans les différentes phases de leur vie.
- La collaboration au niveau des réglementations régionales et des experts-comptables est une matière régionale.

– Nouvelles technologies

IEC: Il y a peu, nous avons signé un protocole de coopération avec le gouvernement fédéral pour la promotion de la facturation électronique au sein des PME. Nous pensons, en effet, que nous pouvons y jouer un rôle central, afin de réduire les charges administratives en toute sécurité. Dans les projets qui seront développés, voyez-vous d'autres do-

maines dans lesquels notre expertise en matière de dématérialisation des documents et des procédures pourrait s'avérer utile pour les entreprises ?

K. Peeters : Le gouvernement flamand s'efforce de réduire le plus possible la charge administrative des entreprises, comme le prévoit le plan « Vlaanderen in actie 2020 ».

Les applications e-gov contribueront certainement à atteindre cet objectif.

Par le passé, différents projets ont été déployés avec succès. À l'exemple du dispositif « e-procurement », qui rencontre un beau succès au gouvernement flamand. Un moteur de recherche gratuit qui permet aux entreprises de sélectionner les marchés publics et d'y introduire leur offre par voie électronique. Plus de 75 % des offres qui parviennent au gouvernement flamand proviennent de PME, et ce dispositif contribue manifestement à ce qu'un nombre plus élevé d'entreprises prend part aux marchés publics.

Pour les demandes de subventions et les demandes de permis, nous essayons autant que possible également de miser sur des applications numériques, à l'exemple du « kmo-portefeuille ».

En ce qui concerne l'e-invoicing – transmission et réception numériques des factures – nous collaborons avec la Commission européenne et le pouvoir fédéral. Cette application offre la garantie de pouvoir proposer aux entreprises belges et flamandes une plateforme identique pour tous les niveaux de pouvoir. La numérisation du processus de facturation est une très grande opportunité pour les entreprises. Le gouvernement flamand a dès lors décidé d'appliquer rapidement et systématiquement l'e-invoicing à toutes ses entités. Nous en ferons également la promotion auprès des pouvoirs locaux

Les autorités flamandes souhaitent associer étroitement les professions économiques pour promouvoir et mettre en

place l'e-invoicing au sein des PME. Dès que l'application sera opérationnelle, vous serez contactés par les autorités flamandes. C'est en effet via leur personne de confiance que les PME peuvent être « touchées » le plus efficacement. S'agissant très souvent de leur expert-comptable ou de leur comptable, c'est donc souvent à vous que sera posée la question suivante : « Les applications e-invoicing, e-procurement... présentent-elles un intérêt pour notre entreprise ? ».

Cette année, les autorités flamandes lanceront une campagne d'information à l'intention des PME concernant l'e-invoicing, les marchés publics et l'e-government au sens large. Nous collaborerons ici avec des partenaires qui peuvent se prévaloir d'une réelle influence dans les principaux secteurs des PME. L'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux est un partenaire particulièrement bienvenu dans le déploiement de cette campagne d'information.

J'ai enfin le plaisir de vous annoncer le lancement du « guichet intégré pour l'entrepreneur » (projet clé 1.1 « Vlaanderen in actie », prévu pour le printemps 2014. Toutes les agences et tous les départements, chargés à des degrés divers des prestations de services aux entrepreneurs, collaborent à l'élaboration d'un portail internet pour entrepreneurs. Au cours de cette première phase, l'accent est mis sur la diffusion centralisée d'informations pertinentes de première ligne et les renvois vers les autorités flamandes concernées. À terme, l'information en provenance des communes et autres pouvoirs sera également intégrée et diffusée via ce portail. Le prochain défi sera alors de développer un point d'information transactionnel permettant à l'entrepreneur, d'une part, de recevoir un relevé numérique centralisé du statut de ses dossiers auprès des autorités, d'autre part, d'introduire ses dossiers de demande pour les agréments, permis, subventions, matières fiscales... en format numérique via un point unique.

J. Vande Lanotte : Le ministre n'a pas répondu à cette question, celle-ci ne ressortissant pas à ses compétences. ●